

Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SFS SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT (Parts RC EUR)

N° ISIN LU1592886094

OPCVM de Sycomore Fund SICAV géré par Sycomore Asset Management.

Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Sycomore Sélection Crédit (Luxembourg) (le « Compartiment ») vise à investir au moins 95 % de ses actifs nets dans un fonds nourricier de Sycomore Sélection Crédit (le « Fonds maître »), qui est un fonds commun de placement de droit français ayant le statut d'un fonds maître en vertu des dispositions de la directive 2009/65/CE. Le reste des actifs du Compartiment sera investi en actifs liquides, ou conservé sous forme de trésorerie, conformément à la réglementation luxembourgeoise. En conséquence, la politique d'investissement du Compartiment doit être mise en perspective avec le prospectus du Fonds maître, dont les objectifs et la politique d'investissement sont énoncés ci-dessous.

La stratégie et la politique d'investissement du Fonds maître

L'objectif du Compartiment maître, classé dans la catégorie « obligations et autres titres de créances libellés en euros », est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond (sur la base de coupons réinvestis) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans, et dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +5.

La stratégie d'investissement consiste en une sélection minutieuse d'obligations (y compris les obligations convertibles) et autres titres de créance ou des titres du marché monétaire émis par des émetteurs privés ou publics et assimilés, libellés en euros, et auxquels le portefeuille sera exposé en permanence entre 60 % et 100 %, dont 20 % maximum pour les émetteurs publics et assimilés. En complément, le portefeuille pourra être exposé jusqu'à 40 % à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, dont des CDS (credit default swaps, en couverture uniquement), pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions due aux obligations convertibles sera limitée à 10 % de l'actif. L'équipe de gestion sélectionnera des titres émis par des sociétés de toute capitalisation boursière qui sont incluses dans son processus d'analyse fondamentale, ou bien émis par des entités publiques et assimilées, sans restrictions de notation voire sans notation. Le portefeuille peut donc être exposé jusqu'en totalité au risque de crédit de sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). En outre, cette sélection n'est régie par aucune limite ou restriction en termes d'allocation sectorielle, à l'exception de la limite de 10 % pour les titres émis par des émetteurs du secteur financier. Le

processus d'investissement intègre des critères extra-financiers, qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance) sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur. En fonction du taux d'exposition du portefeuille aux classes d'actifs énumérées ci-dessus, le portefeuille pourra être exposé entre 0 % et 40 % à une sélection de titres monétaires libellés en euros d'émetteurs publics et assimilés ou privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE et notés au moins A-3 par Standard & Poors ou une agence de notation équivalente (Moody's ou Fitch Ratings). Par ailleurs, le FCP pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en obligations et autres titres de créances ou instruments monétaires libellés dans une devise autre que l'euro, pour lesquels le risque de change sera limité à 10 % par la mise en place de couvertures de change ; et jusqu'à 25 % de son actif en obligations et autres titres de créances ou instruments monétaires libellés en euro mais d'émetteurs publics ou privés situés en dehors de la zone euro (y compris les émetteurs des pays émergents). Le portefeuille peut être exposé à des OPCVM relevant de la catégorie « monétaire » ou « monétaire court terme », ou à des OPCVM mettant en œuvre une stratégie visant à obtenir un rendement du marché monétaire ou d'OPCVM diversifiés mettant en œuvre des stratégies de performance absolue avec une exposition neutre aux marchés actions et obligataires, le tout dans une limite globale de 10 %, et peut également avoir recours à des dépôts à terme auprès d'établissements de crédit notés au moins BBB par les agences précitées, dans une limite de 10 %.

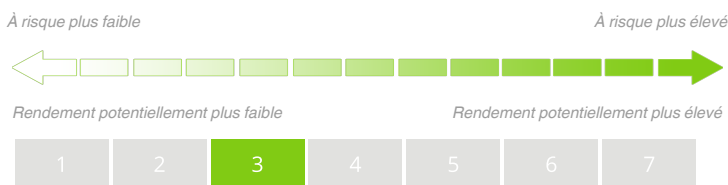
Indicateur de référence I Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond Index (sur la base de coupons réinvestis). Le Compartiment nourricier fait référence à l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond uniquement dans le but d'indiquer son objectif de surperformer cet indice de référence. Toutefois, le Compartiment nourricier, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un compartiment nourricier, ne suit ni ne réplique aucun indice de référence.

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat

I Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement du niveau 3 reflète principalement l'exposition de

l'OPCVM aux marchés d'actions sur lesquels il est investi.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Fonds.

- La catégorie inférieure n'est pas synonyme de « absence de risque ».
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les principaux risques non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité I Des volumes de transactions très faibles peuvent entraîner des fluctuations non négligeables du cours d'un ou de plusieurs actifs, et provoquer une baisse de la valeur nette d'inventaire.

Risque de crédit I La défaillance d'un émetteur ou la détérioration de leur qualité de crédit, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire ;

Garantie I L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

| | |
|-----------------|--------|
| Frais d'entrée | 3,00 % |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le compartiment sur une année

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Frais de gestion et de fonctionnement | 1,20 % * |
|---------------------------------------|----------|

Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|---------|
| Commission de performance | Néant** |
|---------------------------|---------|

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des maximums. Dans certains cas, le montant dont l'investisseur doit s'acquitter est inférieur. Votre conseiller ou distributeur financier peut vous fournir des informations concernant le montant réel des frais d'entrée et de sortie.

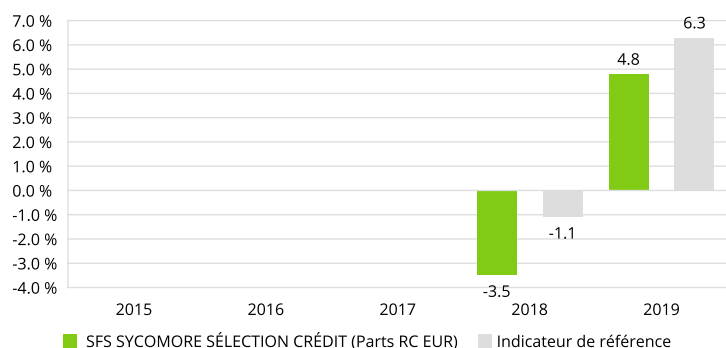
***Les frais courants** sont déterminés selon les frais de l'exercice précédent.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- la commission de performance
- et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

** clos le 31/12/2019.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme s'entendent tous frais compris.

Date de création du Compartiment I 08/06/2017

Date de création du Fonds maître I 01/09/2012

Devise de référence pour évaluer les performances passées I Euro (EUR)

Avant d'investir, consultez au préalable le prospectus de la SICAV disponible sur notre site Internet : www.sycomore-am.com.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale du Luxembourg.

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur des actifs nets ou tout autre renseignement, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer un demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Responsabilité : La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, dont, entre autres, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, ainsi que la composition du Comité des rémunérations, sont disponibles sur www.sycomore-am.com. En outre, vous pourrez obtenir gratuitement un exemplaire sur support papier si vous en faites la demande.

Le compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/08/2020.